

AR Prefecture

024-212402564-20250624-CEDLIB2025_55-DE
Reçu le 30/06/2025
Publié le 30/06/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16
Pouvoirs : 06
Votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, MARQUES Patrick, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, BROS Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : MAIRE Jean-Marie (pouvoir à VALLAEYS Philippe), LE BOUC Nathalie (pouvoir à BERBESSOU Véronique), DUBOIS Patrick (pouvoir à Delphine DALESME), ARNAUD Nathalie (pouvoir à Victor VALLAEYS), LHOUMAUD Peggy (pouvoir à MARQUES Patrick), LANZERAY Stéphane (pouvoir à LAGARDE Thierry).

Absentes sans donner pouvoir : JODON Julia

Patrick MARQUES a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/55. RH – suppression de poste

Rapporteur Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose qu'un agent du service technique arrivant en fin de ses droits en disponibilité à fait le choix de démissionner. Il convient donc de supprimer le poste correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

VU le Code général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Fonction publique,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 juin 2025.

CONSIDERANT la nécessité de supprimer à compter du 1^{er} juillet 2025 : un poste d'agent de voirie à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise en raison de la démission de l'agent.

DECIDE DE :

- **SUPPRIMER à compter du 1^{er} juillet 2025 un poste d'agent de voirie à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise en raison de la démission de l'agent ;**
- **ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé et ci-annexé :**

AR Prefecture

Tableau des emplois et des effectifs au 01/07/2025

024-212402564-20250624-CEDLIB2025_55-DE
Reçu le 30/06/2025
Publié le 30/06/2025

EMPLOI	CATEGORIE	GRADE OCCUPE	TC	TNC	EFFECTIF		
					BUDGETAIRE	NON POURVU	
MUERE ADMINISTRATIVE			10	1	11	10	0
Directrice adjointe des services	A	Attaché principal	1		1	1	
Directrice pôle vie locale	A	Attaché principal	1		1	1	
Responsable service ressources	B	Rédacteur principal 1ère classe	1		1	1	
Assistante RH	B	Rédacteur principal 2ème classe	1		1	1	
Assistante de gestion administrative et financière	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1	1	
Assistante du service social	C	Adjoint administratif principal 1ère classe		1	1	1	
Agent d'accueil et d'état civil	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1	1	
Assistante de direction des services techniques	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1	1	
Assistante élus DGS	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1	1	
Chargée de communication	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1		1	1	
Agent administratif en charge de l'urbanisme	C	Adjoint administratif	1		1	1	
MUERE TECHNIQUE			25	2	27	24	2
Responsable des services techniques	A	Ingénieur	1		1		1
Responsable des services techniques	B	Technicien	1		1	1	
Responsable de cuisine	B	Technicien	1		1	1	
Responsable service espaces verts	C	Agent de maîtrise principal	1		1	1	
Animatrice périscolaire	C	Agent de maîtrise principal		1	1	1	
Responsable de cuisine	C	Agent de maîtrise principal	1		1		
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	C	Agent de maîtrise	1		1	1	
Agent en charge de l'entretien des bâtiments	C	Agent de maîtrise	1		1	1	
Chef d'équipe voirie et propreté urbaine	C	Agent de maîtrise	1		1	1	
Agent en charge de l'entretien des bâtiments	C	Agent de maîtrise	1		1	1	
Agent en charge de l'entretien des bâtiments	C	Agent de maîtrise	1		1	1	
Coordinateur de l'entretien des surfaces	C	Agent de maîtrise	1		1	1	
Animateur médiateur numérique	C	Agent de maîtrise	1		1	1	
Agent des espaces verts	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1	1	
Agent des espaces verts	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1	1	
Agent polyvalent d'entretien et de restauration	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1	1	
Cuisinier	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1	1	
Agent d'entretien de voirie et de propreté urbaine	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1	1	
Agent polyvalent d'entretien et de restauration	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1	1	
Agent des espaces verts	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1	1	
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1	1	
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1	1	
Agent des espaces verts	C	Adjoint technique	1		1	1	
Agent des espaces verts	C	Adjoint technique	1		1	1	
Aide cuisinier	C	Adjoint technique		1	1	1	
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	C	Adjoint technique	1		1	1	
Animatrice socioculturelle	C	Adjoint technique	1		1	1	
Cuisinier	C	Adjoint technique / 2ème cl / 1ère cl / Ag maîtrise / Ag maîtrise ppl	1		1		1
MUERE CULTURELLE			2	0	2	2	0
Mediathecaire	B	Assistant de conservation principal 1ère classe	1		1	1	
Mediathecaire	C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1		1	1	
MUERE ANIMATION			7	3	10	9	1
Directrice adjointe pôle vie locale	B	Animateur principal 1ère classe	1		1	1	
Animatrice périscolaire	B	Animateur		1	1	1	
Agent d'accueil et de développement	B	Animateur		1	1	1	
Agent d'accueil	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe		1	1	1	
Animatrice référente famille	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1		1		1
Animatrice référente famille	C	Contrat de projet - Adjoint d'animation principal	1		1	1	
Chargée d'accueil	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1		1	1	
Animateur périscolaire	C	Adjoint d'animation		1	1	1	
Animatrice bien vieillir	C	Adjoint d'animation	1		1	1	
Animateur jeunesse	C	Contrat de projet - Adjoint d'animation	1		1	1	
TOTAL TOUTES MUERES			44	6	50	45	3

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr